Les exploits d'un ivrogne. — Le sieur Henri Levison, âgé de 32 ans, né à St-Quentin, s'est présenté hier soir, en état d'ivresse, chez M. Broums, cabaretier, rue Léon Gambetta. La cabaretière lui ayant refusé à boire, fut grossièrement insultée. Aussi ce client peu commode sera-t-il poursuivi pour ivresse manifeste et injures verbales.

Un Roubaisien en goguette, en compagnie d'un camarade, a rendu visite hier soir à Mme Desplechain, marchande de chicorée, rue de Wasquehal, où elle se trouvait avec son fils Oscar. Cet individu du nom de Muliez, cordonnier, rue Wat, à Roubaix, a voulu se livrer à des actes contraires à la pudeur.

Aux cris de : Au secours ! poussés par Mme Desplechin, nos tristes individus ont pris la fuite. Ils sont activement recherchés.

A propos du vol de bicyclette. — Nous avons raconté, il y a quelques jours, que M. Gérard, fripier rue de l'Amiral-Courbet, avait acheté une bicyclette.

A la suite de cet article, M. Paul Legry, professeur de vélocipédie, demeurant rue Mahieu, 7, à Lille, s'est présenté au commissariat et a déclaré que, le 1er juin, trois individus étaient venus au *Café du Ramponeau* lui demander trois bicyclettes en location pour une heure, à raison de 1 fr. 25.

Ils disaient se nommer :

1° Louis Delmotte, rue de la Barre, 4, à Lille.
2° Julien Bossus, rue Gambetta, 175, Lille.
3° Le frère du précédent.

Comme ils n'ont pas reparu de la journée, M. Legry est allé chez Delmotte, rue de la Barre, *où il apprit que celui-ci n'a pas de fils.* Les Bossus sont aussi inconnus à l'adresse donnée.

Le 4 courant, M. Legry a reconnu au commissariat central de Roubaix une bicyclette qu'on avait trouvé abandonnée.

La valeur de ces trois machines est de 900 fr.

Les fripons sont inconnus du loueur, mais M. Gérard les connaît, et tout porte à croire qu'à l'heure où nous écrivons, ils sont arrêtés.

Lannoy. — Le nommé Oscar Delahaye, âgé de 30 ans, demeurant à Lannoy, a été arrêté lundi soir. Cet individu était dans un complet état d'ivresse dans la rue. Un gendarme lui ayant fait observer qu'il serait mieux dans son lit, l'ivrogne se mit à l'injurier grossièrement. Quand le gendarme voulut le conduire à la prison, il a opposé une vive résistance.

Halluin. — La quête faite par les ouvriers en chomage de la fabrique Huet qui habitent Halluin a produit la somme de 468 francs qui a été répartie comme suit :

Hommes, 6 francs par tête — Filles, 2 francs par tête — Enfants, 1 franc par tête.

Le travail doit reprendre la semaine prochaine à moins de complications.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin

La taxe sur les bow-windows

Dans une des séances du mois d'avril, l'administration municipale a déposé sur le bureau du Conseil un projet de taxe ainsi conçu :

Le tarif de nos droits de voirie a été établi par le Conseil municipal, dans sa séance du 15 mai 1873, et n'a pu comprendre une sorte d'emprise sur la voie publique qui, depuis quelques années seulement, tend à se généraliser. Il s'agit des bow-windows ou des balcons vitrés, formant saillie sur la voie publique, constructions légères qui constitueraient un danger permanent pour les passants, si leur entretien et leur solidité n'etaient pas surveillés par notre service de voirie.

Jusqu'à présent, la Ville a taxé ces emprises au fur et à mesure qu'elles se produisaient, au moyen de délibérations spéciales du Conseil. Nous croyons devoir, pour soulager nos ordres du jour déjà si chargés, procéder à l'avenir par voie réglementaire et nous vous proposons d'établir une taxe additionnelle dans les termes suivants, sauf approbation de l'autorité supérieure :

Bow-windows, jusqu'à 30 centimètres de saillie sur l'alignement : au mètre carré vu de face, 1 fr. 50.
De 0.31 à 0,46, 2 fr.
De 0.46 à 0,60, 2 fr. 50.
De 0,61 à 0,30, 3 fr.

La surface est calculée en multipliant la largeur prise sur la façade de la maison par la hauteur mesurée de la base au sommet de la couverture.

La saillie est comptée de l'alignement.

Les petites chapelles *ex voto* sont assimilées aux bow-windows.

Un rapport est présenté sur cette question et demande le vote de la taxe telle quelle est indiquée ci-dessus.

M. Verly dans un assez long discours émaillé de trouvailles assez heureuses défend les bow-window comme donnant un cachet pittoresque aux rues.

Si on élève les taxes, on arrêtera la construction des bow-window.

Il demande une taxe unique au lieu d'une redevance annuelle ; les bow window seraient ainsi assimilés aux balcons.

M. Verly réclame en demandant le renvoi de la question à la commission.

M. Hannotin soutient l'établissement de la taxe annuelle. Les bow-window empiètent sur la voie publique; il est donc juste qu'ils soient frappés d'une redevance qui est pour ainsi dire la location du terrain d'emprise sur la rue.

Soyez tranquille, vous n'arrêterez pas la construction des bow-window. D'ailleurs, moi qui ai réclamé cette taxe je paierai le plus, puisque je possède le plus grand (rires.)

M. Verly soutient à nouveau sa motion.

M. Delesalle. — La véritable question qui se pose est de savoir si, comme le demande M. Verly, on réclame le capital du terrain, pris sur la voie publique ou l'intérêt de ce capital. Le capital, c'est une taxe une fois perçue et l'intérêt c'est la redevance annuelle.

Si donc on demande une taxe unique, il faut l'élever.

M. Delory se prononce dans le même sens. Les bow-window donnent une plus-value aux propriétés ; il est donc juste de payer pour cette plus-value.

M. Poulet. — Je n'étais pas là au commencement de la séance. De combien est ce droit annuel ?

M. Delory aurait dû répondre à M. Poulet que la question était déjà venue à la dernière séance et qu'il devrait le savoir mais, au lieu de cela, avec sa bonhomie habituelle pour les conseillers fidèles il donne les explications demandées.

M. Delory met aux voix la proposition de M. Verly d'établir une taxe unique, une fois payée. (Repoussée.)

M. Laurenge propose de réduire de 2 fr. 50 à 2 fr. la redevance annuelle sur les bow window de 0m.46 à 0m.60. Adopté.

Les autres taxes, c'est-à-dire 1 fr. pour les saillies de 0 m. 31 à 0 m. 46 et 8 fr. pour les saillies de 0 m. 60 à 0 m. 80 sont ensuite votées.

ECOLE PROFESSIONNELLE

On se rappelle que le 23 mars dernier le Conseil prit une délibération concernant la création et l'organisation d'une école professionnelle.

A ce sujet, diverses critiques furent émises par divers conseillers, notamment par M. Barrois, lequel craignait que la délibération ne fût pas approuvée comme n'étant pas conforme, dans certains points avec les lois et règlements en vigueur.

M. Debierre, tout en partageant les idées de M. Barrois, déclara qu'il fallait essayer de marcher dans la nouvelle voie indiquée; si l'administration académique soulevait des difficultés, il serait toujours temps d'aviser.

C'est ce qui s'est produit.

La question revient donc aujourd'hui devant le conseil et M. Debierre présente un nouveau rapport.

M. l'Adjoint à l'instruction publique cite une lettre que M. l'inspecteur d'Académie, directeur départemental de l'Enseignement, a adressé à la municipalité en lui retournant le projet de création de l'école.

Dans cette lettre, M. le directeur dit :

« Tel que le projet est sorti de la délibération du conseil municipal, il m'est impossible de le présenter à l'approbation du Conseil départemental de l'instruction public avec la moindre chance de succès.

« *On gagnerait du temps et on aboutirait à coup sûr* si l'affaire remise par vous en délibération, MM. les Membres du Conseil municipal croyaient devoir mettre ce projet si intéressant d'accord avec les lois et règlements qui visent les écoles manuelles d'apprentissage ».

M. Debierre désirant faire aboutir l'école professionnelle qui est une de ses idées, continue son rapport en priant le Conseil de se conformer aux règlements.

La ville, dit-il, désire fonder une école municipale d'apprentissage. Or, toute école de ce genre créée par une commune tombe sous l'application de la loi du 11 décembre 1880, qui spécifie que les écoles d'apprentissage fondées par les communes sont au nombre des établissements primaires publics ».

Nous vous proposons donc de compléter et de préciser votre délibération du 23 mars, en décidant que :

1° Il est créé une école municipale professionnelle de garçons dans les conditions prévues dans le double rapport présenté par l'administration au Conseil municipal et par M. Louguet, au nom de la commission de l'instruction publique.

(Ce double rapport est celui que nos lecteurs connaissent par les déjà nombreux articles que nous avons consacrés à la création et au fonctionnement de l'école professionnelle.)

2° Le directeur de l'école sera nommé par le ministre de l'instruction publique, sur une liste de présentation dressée par le Conseil municipal.

Les professeurs d'enseignement général seront nommés par arrêté préfectoral sur une liste de présentation dressée par le conseil de surveillance de l'école.

3° Le conseil de surveillance de l'école sera composé du maire ou de son délégué à l'instruction publique, président, de deux conseillers municipaux et de trois membres choisis par le conseil parmi les industriels, commerçants, etc.

4° Les professeurs techniques seront nommés par le maire, sur une liste dressée par le conseil de surveillance.

5° Les programmes d'enseignement sont arrêtés par le maire, le directeur de l'école et la commission de surveillance.

M. Debierre développe longuement et avec la compétence que lui donne son titre de professeur de l'Université les divers points de ce rapport.

Il en ressort que malgré les conditions imposées par l'autorité académique l'école professionnelle restera néanmoins sous la haute direction de la municipalité.

M. Poulet dit qu'il appuie les conclusions présentées et développées par M. Debierre. Mais ses déclarations sont si nuageuses que personne n'y comprend rien pas même lui, probablement. Mais cela n'a pas d'importance pour M. Poulet Il a cru *produire son effet d'homme compétent et cela lui suffit.*

M. Duhem fait quelques critiques à propos des résultats donnés par les écoles Boule et Diderot et par comparaison il demande qu'on ne tombe pas dans les errements qu'il signale.

M. Debierre réfute les critiques présentées.

M. Delesalle. — Pour ma part, je voterai les conclusions du rapport de M. Debierre empêchant, dans la mesure du possible, l'Etat de mettre la main sur l'école professionnelle. En passant, il trouve moyen de lancer un coup de griffe au ministère en général et à M. Barthou en particulier.

Le rapport de M. Debierre mis aux voix est adopté.

La création d'une école professionnelle est donc définitivement votée.

Institut Pasteur de Lille

Le Conseil émet un vote favorable à la déclaration d'utilité publique de l'Institut Pasteur de Lille.

Départ du général Segretain

Par application de l'article 37 du 13 mars 1875, M. le général de division Segretain, commandant supérieur de la défense de Lille, gouverneur de Lille, commandant la subdivision de Lille, membre du comité technique du génie, est placé à la date du 7 juin 1897 dans la 2e section de réserve au cadre de l'état-major général de l'armée.

Récompenses

Nous avons relaté à cette place un certain nombre de récompenses obtenues à l'exposition du Palais-Rameau au mois de mai, mais nous en avons omis une des mieux méritées, c'est celle de la maison Andriès-Noulez, fabrique de moutardes et d'épices, rue Charles-de-Muyssart, 43, à Lille, qui a en effet obtenu dans la section II, alimentation, un diplôme de médaille d'or.

Montée à vapeur et pourvue des machines à broyer et à moudre des dernières perfections et une des plus anciennes de la région, la réputation de cette maison n'est plus à faire.

Elle se recommande par ses moutardes fines et grosses, ses poivres moulus, ses quatre épices, ses muscades, ses girofles, ses piments, sa canelle en bâtons et en poudre, etc, ainsi que par ses vinaigres de vin et autres.

En la félicitant de la récompense qu'elle vient d'obtenir, nous ne saurions trop recommander ses *produits à nos lecteurs.*

Accident

Alfred Pollet, âgé de 57 ans, demeurant rue Saint-André, 129, est tombé dans les escaliers de sa demeure et s'est fait de graves blessures : il a une fracture du crâne et des contusions aux reins. Le malheureux a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur dans la voiture d'ambulance.

Chute malheureuse

Hier, vers 9 heures du matin, M. Battens-Rambaud, tourneur en cuivre, âgé de 67 ans, demeurant rue de la Vieille-Aventure, 30, passait rue de Juliers, quand, par suite d'un faux pas contre la bordure du trottoir, il perdit l'équilibre et dans sa chute se fractura la colonne vertébrale.

Le malheureux a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital de la Charité.

Suicide

Hier soir, vers huit heures, un homme entrait chez un boucher de la rue Colbert, 94, saisissait un couteau de boucher et, d'un coup terrible, s'ouvrait la gorge malgré l'intervention du patron.

Le malheureux s'affaissa, perdant le sang à flots. Le docteur Vienne appelé aussitôt n'a pu que constater le décès.

Des lettres trouvées sur le cadavre du suicidé déterminent les causes de la mort due à des chagrins d'amour.

Le cadavre a été transporté à la Morgue par la voiture d'ambulance.

Mort subite

Hier, vers 11 heures du matin, M. Cornil Henri, 62 ans, marchand de fagots rue Malpart 90, passait avenue Julien Destrée, trainant une petite voiture à bras lorsque tout à coup il s'affaissa sur la chaussée, ne donnant plus signe de vie.

Le docteur Hoschtetter, requis aussitôt a constaté que le décès était attribué à une affection cardiaque.

LE NORD

La démission du maire de Sequedin

Nous avons raconté le scandale causé par le curé au Conseil municipal le 3 juin, sans que le maire soit intervenu ou fort tardivement.

Nous avons dit également que l'étrange premier magistrat de la commune avait empêché l'affichage des discours Hémon et Brisson, votés par la Chambre.

M. Defives vient, pour éviter sans doute un rappel à l'ordre, de prendre la seule détermination qui était compatible avec sa conduite. Il a donné sa démission par la lettre suivante adressée à M. le préfet :

Sequedin, le 5 juin 1897.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission comme maire de la commune de Sequedin. Je prends cette détermination par suite de l'attitude indigne de la majorité du Conseil municipal vis-à-vis du comité qui s'est chargé de l'érection d'un monument patriotique.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon plus profond respect et de mon entier dévouement.

Louis DEFIVES, maire.

Comme on le voit, M. le Maire n'est pas content et il se retire en injuriant la majorité.

Le public jugera.

Aubers. — *Intolérance cléricale.* — Il y a dans cette commune un vicaire à qui l'art de charmer les dieux déplaît souverainement. Le jour de la Pentecôte, obéissant à une sainte tradition, la Société de musique assistait à la messe. Après avoir joué à l'offertoire une symphonie très goûtée, elle exécutait, après l'*Agnus Dei*, un deuxième morceau, quand soudain tout rentra dans le silence. Qu'y avait-il donc ? le feu était-il au clocher ? Du tout : c'était M. le vicaire qui, cédant je ne sais à quelle suggestion, envoyait par un enfant de chœur l'ordre de cesser tout vacarme. Etait-il tenaillé par la faim? avait-il hâte de réparer les affres d'un long jeûne ? la musique agaçait-elle ses nerfs ! On le suppose.

Ce qu'il y a de certain c'est que le chef, abasourdi, laissait tomber sa baguette tandis que les musiciens, désemparés, s'arrêtaient avec un parfait ensemble. Nos braves paroissiens, d'ordinaire si recueillis, bouclaient du même coup leur livre pour discuter à demi-voix la maladresse de l'officiant. Le président de la société ne pouvait en croire ses oreilles, les musiciens voulaient quitter la messe. Bref, l'office se terminait dans un murmure général. Le soir dans les estaminets on se chamaillait.

Calmez-vous jeune vicaire, n'abusez pas de la trop grande liberté que vous laisse M. le curé. En agissant comme vous le faites, vous ne tarderez pas à perdre le peu de sympathies que vous gardent encore quelques paroissiens. — *Un Aubersois.*

DOUAI

Accidents. — Le sieur Carpentier, domestique au service de M. Wagner, quai du Commerce, s'est foulé le pied gauche à la gare, hier vers deux heures de l'après-midi, en descendant du cabriolet qu'il conduisait.

— Hier dans l'après-midi, le sieur Picavet, Paul, sergent au 16e bataillon de chasseurs à pied à Lille, actuellement en permission à Douai, est tombé de bicyclette en passant sur le chemin d'en bas au faubourg de Paris, et s'est démis l'épaule gauche.

Le blessé a été transporté au domicile de ses parents rue des Clairisses, où il a reçu les soins nécessaires.

L'affaire Senez. — Le sieur Senez, directeur de feu *Douai-Nouveau*, est toujours en fuite. Nous apprenons que son affaire se complique et qu'un nouveau chef d'inculpation pourrait prochainement être relevé contre lui. C'est là dessus que porte en ce moment l'enquête de la police.

VALENCIENNES

Faits divers. — Billot Henri, 23 ans, domestique à St-Saulve, arrêté pour tapage dans un débit place de l'Esplanade et coups aux agents.

Robinet Léonie, 16 ans, et Labalestrier Henri, 21 ans, arrêtés pour soustraction de la somme de 6 fr. au préjudice de leur camarade Delvallée, en sarclant hier dans un champ de blé.

Delcroix Léon, marchand de volailles à Saméon, procès-verbal pour avoir vendu onze poulets sur le marché samedi dernier, reconnus impropres à la consommation. Les volailles étaient en décomposition.

Vieux-Condé. — Au concours de Saint-Quentin de dimanche dernier, l'Harmonie des Mineurs a remporté un brillant succès. En 1re division, 1re section, où elle a été classée d'emblée pour ses débuts, elle a remporté le 1er prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury et diplôme de direction au chef et le 1er prix d'honneur à l'unanimité. Toutes nos félicitations aux vaillants musiciens, à leur dévoué président et à M. Wargé, leur distingué chef.

DUNKERQUE

Accidents. — Le sieur Pierre Kempyncç, canotier se trouvait à bord du lamaneur n° 7, hier matin, lorsqu'en faisant une manœuvre, il reçut une ellague sur le pied gauche qui a été fortement contusionné.

— Le jeune Arthur Luchart, âgé de 14 ans, ouvrier de fabrique chez M. Seys, en voulant se rendre à l'ascenseur, est tombé dans le vide d'une hauteur de 3 mètres.

Dans sa chute, il a eu un pied foulé et l'autre luxé On a dû le transporter à l'hôpital où il est resté en traitement.

— Un journalier employé aux chantiers Trystram le sieur Masson Henri, a eu ce matin la main gauche écrasée par la chute du madrier.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Lens. — M. Viart, commissaire de police, a mis en état d'arrestation et fait conduire à la prison de Béthune le nommé Bourgeois Henri, âgé de 40 ans, manœuvre de maçon, sans domicile fixe, pour vol d'une paire de bottines à l'étalage de M. Samuel Mednizki, marchand de chaussures, porte d'Arras, à Lens.

SAINT-OMER

Wisques. — Lundi soir, quatre jeunes gens se promenaient dans une petite charrette attelée d'un mulet.

Arrivé en face le petit château, le mulet tourna trop brusquement et une des roues de la voiture, heurta violemment une borne en bois qui se trouve placée à l'angle de cette route.

Le choc fit perdre l'équilibre à l'un des jeunes gens qui se trouvaient dans la voiture, Octave Bouche, âgé de 15 ans.

Il fut projeté de l'autre côté de la route et tomba si malheureusement qu'il se cassa une jambe.

On le reconduisit aussitôt chez ses parents à St-Omer, rue Valbelle, où les soins les plus empressés lui furent prodigués.

BOULOGNE-SUR-MER

Une femme qui meurt sur la tombe de sa fille

Mme Degras, 50 ans, demeurant rue d'Orléans, a été trouvée, lundi matin, morte sur la tombe de sa fille, au cimetière du Nord. Depuis longtemps, cette dame *souffrait d'une affection du cœur.*

Cache-Corsets : Galeries Lilloises.

Etat-Civil de Roubaix

Du 7 juin

Naissances. — Théodore Casse, rue Dampierre 13 — Paul Wourlod, Hôtel-Dieu — Marie Popelier, rue de l'Alma — Georges Lousge, rue de Lille 75 — Maurice Jeanfils, Hôtel-Dieu — Alexandre Vannueghem, rue Monge — Suzanne Classe, rue du Fort 98 — François Verstraeten, rue Longues-Haies c. Baas 11.

Décès. — Guillaume Timmermans, 34 ans, quai de Gravelines — Gustave Hallez, 51 ans, rue Moulin 172 — Marguerite Fournelle, rue Denain — Rosalie Thomas, 68 ans, rue Bernard 64 — Pierre Callerson, 76 ans, Hôtel-Dieu.

Mariages. — Entre : Ernest Barbier, 29 ans, ourdisseur, rue d'Antoing 4 et Elisabeth Coumanne, 31 ans, soigneuse, même rue 3 — Achille Baty, 23 ans, liseur, rue Chapelle-Carette 69 et Stéphanie Herry, 25 ans, soigneuse, même rue 65 — Charles Bauduin, 27 ans, peigneron, rue de la Chaussée 33 et Sidonie Destouvrie, 23 ans, soigneuse, rue Alma fort Frasez 84 — Ferdinand Bossuyt, 24 ans, journalier, rue Italie 27 et Marie Schiettecatte, 32 ans, journalière, id. — Henri Bourdon, 25 ans, apprêteur, rue de l'Alouette c. Lepers 12 et Arthémise Dénen, 23 ans, doubleuse, id.

Germain Carnoy, 31 ans, journalier, rue de la Paix 62 et Sidonie Ceuninck, 30 ans, repasseuse, rue St-Amand 30 — Jean Colas, 65 ans, peigneur, rue Lannes 5 et Ursule Leigniel, 53 ans, ménagère, rue Dampierre c. Jonville 6 — Adolphe Cuvelier, 60 ans, journalier, rue Gretry 48 et Catherine Hoez, 40 ans, journalière, id. — Emile Deberghe, 25 ans, zingueur, rue de Lannoy 256 et Maria Vanmelder, 21 ans, surveillante, rue du Coq-Français 231 — Emile Debleecker, 27 ans, ajusteur, rue Bernard 24 et Blanche Detaille, 23 ans, retordeuse, rue Paul-Bert 27.

Charles Decautere, 44 ans, rue des Filatures c. Buse 1 et Rosine Guilbert, 46 ans, ménagère, id. — Jules Decottignies, 26 ans, apprêteur, rue Baurewaert 22 et Marie Galmiche, 32 ans, bobineuse, rue des Fossés 100 — Henri Degeldere, 26 ans, forgeron rue Turgot 97 et Hélène Acour, 23 ans, encaisseuse, rue Meyerbeer 13 — Edouard Deketele, 28 ans, garçon brasseur, rue Larochefoucauld 1 et Anna Lejour, 21 ans, servante, rue de Bouvines c. Fontier — Edouard Delaere, 24 ans, apprêteur, rue du Fontenoy c. Moreau 39 et Marie Lambrecq, 26 ans, tisserande, rue Stéphenson 6.

J.-B. Delebecque, 20 ans, liseur, rue St-Roch 43 et Clémentine Vandevelde, 20 ans, rentreuse, rue des Arts impasse Mozart 8 — Jean Denis, 23 ans, fileur, rue de Toulouse 45 et Marie Decock, 21 ans, bobineuse, rue Casimir-Périer 13 — Henri Descamps, 26 ans, tisserand, à Tourcoing et Gabrielle Desmet, 19 ans, canetière, rue de la Potennerie c. Lefebvre 2 — Edouard Desreux, 25 ans, forgeron, rue Bernard et Catherine Luyckfasseel, 23 ans, soigneuse, rue Magenta 9 — Augustin Desrousseaux, 24 ans, cordonnier à Tourcoing et Maria Dubois, 23 ans, s. pr., rue Blanchemaille 119.

Jean Dubosquelles, 23 ans, apprêteur, rue Lannoy fort Desprez 36 et Angélique Cordonnier, 18 ans, bobineuse, rue Decrême 110 — Alfred Dupont, 27 ans, rattacheur, rue Ste-Thérèse c. Bernard 33 et Julia Cretel, 26 ans, rattacheuse, id. — Pierre Dupont, 27 ans, peintre, rue d'Espagne 20 et Marie Demesmacker, 22 ans, bobineuse, quai de Nantes — Jean Evrard, 24 ans, tisserand, rue Soubise c. St-Jean 8 et Justine Wyttendaele, 22 ans, bambrocheuse, même lieu 33 — Arthur Favrel, 28 ans, fondeur à Tourcoing et Colette Vanrietvelde, 21 ans, peigneuse, rue de la Chaussée 34.

Cyrille Glorieux, 32 ans, domestique et Victorine Verstraete, 29 ans, ratt. — Théophile Godelaert, 21 ans, tailleur d'habits, rue Longues-Haies et Hélène Raevens, 19 ans, bob., id. — Emile Hache, 25 ans, ourdisseur, rue de Tunis et Marie Degroote, 22 ans, doubleuse, rue de Bavay 78 — Louis Hiroux, 35 ans, journalier, rue Ommelet et Cécile Crepelle, 26 ans, bambrocheuse, même rue — Emile Haslin, 35 ans, tisserand à Wattrelos et Clémence Bové, 35 ans, bambrocheuse, rue de Leuze 65 — Jules Janssens, 22 ans, ratt., rue Longues-Haies et Alice Heylesonne 24 ans, bambrocheuse, rue Barbe-d'Or.

Adolphe Landuyt, 27 ans, tisserand, rue Longues Haies et Lucie Steppe, 25 ans, soigneuse, même rue 271 — Gustave Leclercq, 29 ans, agent de police, rue Ommelet et Flore Noclain, 26 ans, ourdisseuse, boulevard de Metz — Clodomir Lefebvre, 22 ans, charbonnier, rue Longues-Haies et Catherine Wattelaer, 22 ans, soigneuse, rue Magenta 5 — Louis Lemahieu, 35 ans, débourreur, rue de Condé 16 et Mathilde Goossens, 28 ans, ourdisseuse, même rue — François Lenglé, 24 ans, tourneur en fer, rue Longue-Chemise 35 et Jeanne Bloyard, 26 ans, dévideuse, rue Jacquard 9.

Pierre Mannekier, 31 ans, tisserand, rue Tilleul 90 et Marie Detaud, 32 ans, ménagère, imp. Nabuchodonosor 27 — Gustave Marissal, 27 ans, march. de sable, rue Beaurewart 119 et Elisa Blomme, 27 ans, visiteuse, rue Lannes 30 — Louis Martinage, 24 ans, domestique, rue du Fresnoy et Maria Devries, 23 ans, bob., rue Jean-Bart 23 — Vital Maryns, 28 ans, peintre, rue de Soubise et Coralie Helsens, 16 ans, *soigneuse, rue Jacquard* — Arthur Masquelier, 23 ans, mécanicien, Grand'Rue 65 et Sylvie Debeurme, 25 ans, bobineuse, rue Labruyère 17 — J.-B. Massez, 22 ans, apprêteur, rue d'Alger 5 et Eléonore Desfontaignes, 21 ans, tisserande, rue d'Alger 7. (A suivre).

Du 8 juin

Naissances. — Eliane Berth, rue Cartignies 22 — Albert Leblanc, rue de la Guinguette 38 — Jeanne Prouvost, rue Galvani 31 — Maurice Everaert, rue Marquisat 40 — Jean Rosticher, rue Dammartin 81 — Jean Rochez, rue Thiers 38 — Marie Seghers, rue Neuve 15 — Marie Six, rue St-Jean 22.

Décès. — Laure Odof, 48 ans, rue St-Antoine 7 — Cléomire Duchene, 46 ans, rue d'Estaing 22 — Aimé Rufin, 71 ans, Hospice civil — Edouard Delattre, 76 ans, rue Lannoy 508.

Mariage. — Entre : Joseph Dornez, 26 ans, emp. de commerce, rue de Denain 106 et Clémence Lempers, 24 ans, piqurière, rue St-Louis 75.

CÉPHALIQUE S^T-MICHEL

Guérit instantanément
RAGES DE DENTS.
MAUX DE TÊTE,
MIGRAINE.
NÉVRALGIES.
On ne doit jamais être sans "Céphalique" dans une famille.
Il évite bien des douleurs.
PRIX : 1f50
Les PILULES CÉPHALIQUES sont les plus efficaces qu'on puisse employer contre les Névralgies.
PRIX : 3 fr.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharies. Pharie COUVREUR, à Roubaix.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND (Nord)
Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre
Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite
Pour tous renseignements s'adresser à M. GRÉGOIRE
DIRECTEUR
SOURCE VAURAN

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 8 juin

Cuite 1er jet (cote offic.), ... à .. .. — 88° (cote com.), 25 25 à 25.25.
SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99.»» — à »».
— En pain n° 1 (cote offic.), 97 50.
BETTERAVE disponible. ..

Marchés de Paris

Du 8 juin 1897

FARINES : 12 marques — Tendance hausse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Juin	45.35	45.55	Juillet Août	46.45	46 65
Juillet	46 —	46.40	4 derniers	46.30	46.55

MARQUE CORBEIL (clôture) : 53 —.

BLÉS. — Tendance ferme

Juin	23.10	23.15	Juillet-Août	23 20	23.35
Juillet	23 40	23.40	4 derniers	22 —	22.15

SEIGLE. — Tendance calme

Juin	14.25	14.25	Juillet-Août	14.25	14.25
Juilet	14.25	14.25	4 derniers	13.70	13.75

AVOINE. — Tendance calme

Juin	15.90	15.93	Juillet-Août	15.75	15 75
juillet	15.90	15.90	4 derniers	14 85	14.90

HUILE DE LIN. — Tendance calme

Juin	35.75	35.75	Juillet-Août	36.25	36 25
juillet	36.—	36.—	4 derniers	37.50	37.50

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

Juin	55.25	55.50	4 de Mai	55.50	55.50
juillet	55.50	55.50	4 derniers	56 50	56.50

SUCRES BLANCS. — Tendance lourde

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Juin	25.—	25.87	25.87
juillet	26.12	26.12	26.—
Juillet-Août	26.25	26.25	26.12
4 d'Octobre	27.25	27 37	27.25
ROUX 88	25.—		25.—
RAFFINES	95.50		95.50

ALCOOLS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Juin	39.25	39.25	39.25
Juillet-Août	39 —	39 —	39.—
4 derniers	36.—	36 —	36.—
4 premiers	35.75	35.75	35.50

DISPONIBLE (cote officielle) 39.

Marché aux bestiaux de la Villette

La Villette, 8 juin. — Bestiaux. — Vente calme sur le gros bétail, difficile sur les veaux et les moutons, très mauvaise sur les porcs.

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes
Bœufs	2 234	1.863	—	1 52	1.40	1.28	1.14à1 58
Vaches	604	541	—	1 50	1.38	1.20	1 06à1 60
Taureaux	245	209	—	1 20	1.08	».96	».90à1.22
Veaux	1.405	1 318	—	1 90	1.70	1.40	1.20à2.00
Moutons	16.768	15.560	—	1 84	1.68	1.56	1.46à1.96
Porcs	—	—	—	1 11	1.06	1.06	1.06à1.08

LE HAVRE, le 8 juin 1897

	Cotons 10 h. 1/2	Laines – 9 h. 3/4		Cafés midi
Mai 1897	—.—	—	121.50	51.—
Juin	46.50	—	119.—	48.50
Juillet	46.62	—	119.50	49.—
Août	46.62	—	120.—	49.25
Septembre	46.50	—	120.50	49.50
Octobre	45.50	—	121.—	49.75
Novembre	44.25	—	121.50	49.75
Décembre	44.12	—	121.50	49.75
Janvier 1898	44.—	—	121.50	50.25
Février	44.—	—	123.50	50.25
Mars	44.—	—	123.50	50.50
Avril	—.—	—	124.—	50.75
Tendance	souten.		calme	souten.

FINANCES

Paris, le 8 juin 1897.

Tendance hésitante, aussi bien sur les marchés étrangers que sur celui de Paris.

Le 3 0/0 se traite à 104.20.

Le 3 1/2 0/0 à 106.77.

Le Crédit Foncier vaut 709.

Cet établissement va procéder à l'unification de son emprunt communal 1879. Les porteurs de communales 1879 non encore réduites pourront, s'ils le désirent, se faire rembourser au pair, mais ils auront aussi la faculté de conserver leurs titres et de participer aux tirages de lots, à la condition d'accepter un intérêt de 13 fr. par an au lieu de 15.

Le Comptoir National d'Escompte est à 577.

Le Crédit Lyonnais à 780.

La Société Générale à 516,

Dans son audience du 5 juin, la Cour de cassation a rejeté les pourvois de tous les contrefacteurs du Bec Auer condamnés déjà par les cours de Paris et de Douai. La validité des brevets Auer est donc, par cet arrêt, définitivement consacrée.

On affirme que la Compagnie Electrique O. Patin a fait des ouvertures qui ont été bien accueillies à plusieurs municipalités de la banlieue pour la construction d'un vaste réseau de tramways électriques destinés à relier les communes suburbaines.

Les obligations de la Compagnie Centrale des Allumettes rapportent d'ores et déjà un intérêt rémunérateur de plus de 5 0/0.

La part des Mines d'or et d'argent de la Gardette est à mettre en portefeuille à 100 fr.

Le groupe des Chemins de fer français est très soutenu.

BOURSE DE LILLE

Du 8 juin 1897

Actions banques et diverses

Union générale du Nord (a. 500 — 125 p.) n. 450.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 560.

Charbonnages (actions)

Albi (a. 500 t. p.), 1125 — Anzin le 1/100, 5035 — Bruay, 1315 — Bully-Grenay, 2370 — Courrières p. 1630 — Douchy, 870 — Dourges 115 — Marles 70 0/0 (S. Raimbeaux) 20900 — Meurchin (a. 100 t. p.) 1354 — Ostricourt (a. 500 t. p.) 400.

Charbonnages (obligations)

Albi 93 (remb. à 500) p. 526 — Dourges 94 (remb. à 500) t. p. 510 — Ostricourt 95 (remb. à 500) n. 505.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	104 10	V. Paris 1855-60	720...
terme	104 15	» 1865	577...
3 o/o am. cpt.	102 25	» 1869	435...
terme	102 25	» 1871	422...
3 1/2 1894 cpt.	106 60	V. Paris 71 1/4	114.75
terme	106 77	» 1875	586...
Banq. de France	3875 ..	» 1876	583 ..
Banq. de Paris	875...	» 3 o/o 86	406 ..
Comp. d'Escom.	578 ..	» 1/4 1885	103 ..
Crédit Foncier	707 50	» 1892	392...
Crédit Industr.	594 ..	» 1/4 1892	100.50
Crédit Lyonnais	779...	Ville Marseille.	410...
Société Généra:	514...	Ville Bordeaux	129 ..
Est.	1039 ..	Ville Lille 1860	128...
Paris-L.-Médit	1760 ..	» 1880	......
Midi	1380 ..	» 1893	510...
Nord	1979.50	Ville de Lyon	103 75
Orléans	1748 ..	Roubaix-Tourc.	......
Ouest	1142 ..	Foncières 1879	506 ..
Est Algérien	700...	» 1883	470 75
Gaz Parisien	1115 ..	» 3 o/o 1885	503...
Transatlantique	368 ..	» 5me 1885	104 ..
Suez	3325 ..	» 1895	492 50
Omnibus Paris	1540 ..	Communal. 1879	502 50
Dynamite	456 ..	» int. réduit	500...
Egypte 3 1/2	103 25	» 1880	505...
Autriche 4 o/o	105 15	» 1891	402.50
Hongrois 4 o/o	105 60	» 1892	514 ..
Espag. ext. 4 o/o	63 05	Banq. hypothéc	590 ..
Portugais	23 80	» 3 o/o	467...
Italien 5 o/o	95.45	Nord 3 0/0 Anc.	489.50
Turc série D.	21 90	» » Nouv.	495...
Banq. Autrich.	523 ..	Nord 2.50 °/o...	450...
Banq. Ottomane	579...	P.-L.-M. anc.	485...
Nord d'Espagne	84 ...	» nouv.	479.50
Fives-Lille	795...	Orléans. anc.	484 50
Les Chargeurs		» . 1884.	482...
réunis	1490..	Midi . . anc.	482.50
Act. bateaux Pa-		» . nouv.	478.50
risiens	790...	Ouest . anc.	482.75
Russe 1867-1869	103 ..	» . nouv.	481...
» 4 o/o 1880	102 50	Est. . . anc.	479.75
» 4 o/o 1883	104...	» . . nouv.	480 ..
» cons. 4 o/o	104.50	Ardennes. anc.	480.50
» 4 o/o 1890	103 15	Panama (bons a	
» 3 o/o 1891	93.95	lots)	128...
» 4 o/o 1893	105 65	Panama 210 t.p.	269...
» 3 1/2 1894	101 35	Congo (Lots)...	83.50

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Le Gérant : E. DUGARDIN

Miracle d'Amour

Par PIERRE SALES

PREMIÈRE PARTIE

— Non, madame, ne venez pas encore. Je *connais trop votre tempérament* pour vous permettre...

Et, affectueusement familier :

— Vous n'êtes qu'un paquet de nerfs... Nous allons commencer, mademoiselle ?

Il faisait signe à Jacqueline de le rejoindre.

— Mais puisque ma fille, monsieur...

— Oh ! elle, madame, c'est la sœur de charité de la maison. Je redoutais une terrible secousse avec elle, cette nuit, parce qu'il s'agissait de son papa. Elle a été brave comme un homme.

Le médecin et Jacqueline passèrent dans la chambre du blessé.

Et la marquise revint, en chancelant, trouver ses enfants.

— Ils ont raison, murmurait-elle. Je ne vaux rien auprès d'un blessé. Et, toute petite, Jacqueline nous soignait tous, même lorsque nous avions fait appeler une sœur garde-malade. Mais, en ce moment, pourtant, ma place serait auprès de mon mari... Jacqueline est-elle sincère ?.., Ou veut-elle m'écarter de lui ?... Oh ! savoir ce qui se passe dans le cerveau de cette grande fille !

Jacqueline, à cette minute suprême, oubliait ce qui l'avait si épouvantablement torturée cette nuit, elle n'était plus qu'à sa mission de sœur de charité, de garde-malade, qui était, chez elle, un don naturel.

Lorsque le docteur B... avait été prier un de ses confrères de venir l'aider à extraire la balle, ce confrère avait demandé :

— Amenez-vous un de vos internes ou préviendrai-je un des miens ?

— Pas besoin d'interne dans cette maison.

L'interne, l'aide, l'infirmier, la garde-malade, c'était Mlle Jacqueline d'Auseraie qui glissait si doucement dans la chambre qu'on n'entendait pas ses pas, qui avait merveilleusement disposé linges, bandes, ouate, cuvettes, sur une petite commode, près du lit, sans qu'on distinguât le moindre bruit, qui, avait écarté les grands rideaux, supprimé ceux des vitrages et accroché un tapis à mi-hauteur de la fenêtre pour que le jour tombât sur son père comme sur un modèle dans un atelier.

Et, en attendant l'opération, personne ne savait aussi bien qu'elle verser l'eau froide, sans que sa main, tenant le compte-gouttes, déviât d'une ligne.

Et, lorsque le docteur B... eut enlevé de sa gaine le *tripte tire balle* de Percy, elle le prit et l'examina très attentivement, comme aurait pu le faire un jeune étudiant en médecine.

Et le médecin, sachant à quel point elle désirait savoir toutes choses, lui expliquait.

— Voyez-vous la branche qui forme *curette* et va nous permettre d'ébranler la balle, de la disposer ?... Cette branche-ci renferme un *tire-fond* qui permet de pénétrer dans la balle, de l'amener dans une position convenable... En réunissant les branches, comme ceci, on procède à l'extraction... Et pourvu qu'il n'y ait pas trop de fièvre...

— Elle n'a pas été trop forte jusqu'ici, docteur... Vous allez me sauver mon père ?...

— Parbleu ! fit le docteur en souriant avec une aide comme vous !

Une chose pourtant l'inquiétait beaucoup, ainsi que son confrère, c'était ce mutisme absolu du marquis.

Eux, ne croyaient plus à un évanouissement. Depuis plusieurs heures déjà le blessé avait repris ses sens.

Pourquoi ne prononçait-il pas une parole ?

Ils auraient préféré un violent accès de fièvre, une crise de délire.

Cette continuelle somnolence du marquis, à peine coupée de quelques minutes de demi-réveil, durant lesquelles il promenait des regards ahuris, épouvantés autour de lui, les déroutait.

— A moins, supposait le confrère du docteur B..., que la balle, contournant la poitrine, ne soit allée heurter la moelle épinière, ce qui se serait répercuté sur le cerveau.

— Non, lui avait répondu le docteur B... J'ai sondé la plaie cette nuit. Je sais où est le projectile, à quelques lignes au-dessous du cœur...

Et ce fut là, en effet, qu'il alla le chercher avec une extrême sûreté, tandis que Jacqueline devenait toute blême.

Oh ! quand elle vit la pince s'enfoncer dans la poitrine de son père, elle faillit s'écrouler.

— Soutenez-moi, murmura-t-elle. *Il n'a plus que moi !* Je dois être forte pour le soigner.

Elle eut l'énergie nécessaire. Elle ne trembla plus que lorsque le docteur B... lui remit ce vulgaire, ce banal petit morceau de plomb qui avait failli tuer le marquis.

— Et dire qu'il faut si peu de chose !... Mais, maintenant il est sauvé ?

— C'est à vous de le sauver, mademoiselle.

Puis le docteur alla annoncer à la marquise que l'opération avait parfaitement réussi, que la plaie, prise à temps, semblait ne devoir pas trop suppurer, que la fièvre ne s'accentuait pas et que, si de nouvelles complications ne se produisaient pas, il répondrait de la vie de M. d'Auseraie.

— Vous a-t-il reconnu, docteur ?

— Il est toujours en proie à cette somnolence qui me semble un peu anormale, mais est peut-être son salut. Il est fort possible qu'elle ait empêché la fièvre de se développer.

Le marquis demeura ainsi la plus grande partie de la journée.

Vers trois heures, il commença à ouvrir plus fréquemment les yeux, mais sans paraître encore comprendre ce qui se passait.

Jacqueline n'avait pas quitté son chevet une seconde ; mais sa mère, Isabelle, Robert, se relevaient auprès d'elle, admirant sa tranquillité, son énergie. Elle seule donnait au blessé les soins nécessaires.

Vers quatre heures, le comte et la comtesse Valadin se présentèrent pour la troisième fois. Ils étaient toujours arrivés jusqu'à la marquise ; mais aucun d'eux n'avait encore pénétré chez M. d'Auseraie.

Cette fois, Valadin se hasarda à passer la tête au delà du chambranle de la porte. Et, au même instant, le marquis d'Auseraie entr'ouvrit les yeux.

Il eut à peine aperçu son ami et associé qu'il l'appela, tout naturellement.

Le visage de Jacqueline s'illumina de bonheur mais aussitôt, elle voulut imposer un silence absolu à son père :

— Il ne faut pas que vous parliez... N'ayez d'ailleurs aucune crainte, père : la balle est extraite, vous ne courez plus le moindre danger...

— La balle ? fit-il, paraissant tout ahuri.

Puis, péniblement :

— Je ne me souviens de rien... Manqué mon train... Passé une demi-heure au club... Je... je rentrais à pied quand... oui, une violente douleur... Mais je ne sais plus...

— Taisez-vous père !

Déjà la marquise, ayant entendu la voix de son mari, accourait, avec ses autres enfants, avec la comtesse Valadin.

Mais Jacqueline faisait signe à tous d'être calmes, silencieux ; et c'est à peine si elle laissa Isabelle et Robert baiser leur père au front.

— Cependant... cependant, articulait le marquis, je... je voudrais vous expliquer...

Et son regard se levait, presque suppliant, sur Valadin.

Celui-ci comprit ce que voulait le blessé, l'explication qu'il fallait donner à toute cette famille, au monde.

Et tirant un journal de sa poche :

— Vous n'avez nul besoin de parler, mon ami. La chose est ici tout au long...

Mais le visage du marquis d'Auseraie se crispa. Il aurait voulu arrêter les paroles sur les lèvres de son ami.

Eh quoi ? Déjà les journaux étaient renseignés, pouvaient déjà raconter où, quand, comment on avait attenté à sa vie,.. Mais alors, cela allait être un effroyable scandale !... Et Valadin se disposait à lire des choses semblables devant sa femme, devant ses enfants ?...

Mais Valadin, se cachant à demi le visage derrière le journal, lui fit un signe d'intelligence. Et le marquis se rassura, devinant que les choses étaient déjà « arrangées » pour le public.

Valadin commença sa lecture :

« Un attentat, au sujet duquel on se perdrait en conjectures, s'il ne s'agissait d'un homme *politique*, a été *commis*, cette nuit, sur le marquis Patrice d'Auseraie.

» Le marquis, qui est, ainsi qu'on le sait, un des principaux administrateurs des mines d'Anzin, devait quitter Paris hier vers six heures. Retenu à la Chambre des députés par une discussion importante, il ne rentra chez lui qu'après sept heures, il ne pouvait donc prendre que le train d'onze heures.

» Il se présentait, en effet, hier, à onze heures moins deux ou trois minutes à la gare du Nord et se faisait délivrer un billet pour Valenciennes mais il s'est attardé, en achetant des journaux du soir, et, quand il est arrivé sur le quai, le train était déjà parti.

» Son cocher ayant quitté la gare, le marquis a pris un fiacre et s'est rendu à son cercle, où il a passé quelques instants.

» Depuis, on perd ses traces. Et un cocher, nommé Bonenfant, qui se trouvait en complet état d'ivresse, l'a rapporté chez lui grièvement blessé, entre une heure et deux heures du matin, affirmant qu'il ne se souvenait pas de l'endroit où il avait chargé son client.

» Le marquis ne comptant que des amis, même dans le camp opposé à ses convictions, on ne peut expliquer cet attentat que par les théories déplorables qu'on répand depuis quelques années dans les milieux populaires. On ne connaissait aucun ennemi personnel au marquis. Il a été frappé par quelque fanatique qui voulait atteindre en lui un représentant du capital, un administrateur de mines, un grand industriel. Il est une des premières victimes des revendications sociales... »

A cette phrase, Patrice d'Auseraie ne douta plus.

— C'est du prince de Zéran ! songeait-il depuis les premières lignes.

Les lignes suivantes lui en apportèrent la certitude :

« Dès le matin, tout Paris, des ministres, des ambassadeurs s'inscrivaient chez le marquis, ainsi que tout ce qui porte un nom dans le Faubourg, le prince de Zéran en tête... »

— Comme c'est bien son style ! A-t-il parfaitement arrangé la chose !

(A suivre.)